



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LA REPRISE DES ACTIVITÉS PAR DES DOTATIONS EN MASQUES RÉUTILISABLES

05/06/20

Afin de faciliter la reprise de secteurs particulièrement affectés par la crise épidémique du Covid 19, l'État va accompagner dans l'Aisne certains d'entre eux en leur fournissant gratuitement des masques réutilisables jusqu'à 30 fois :

- en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie, il a décidé d'attribuer **au moins 10 masques à chaque restaurant, bar et café qui le souhaiterait, soit environ 10 000 masques réutilisables** (300 000 utilisations potentielles) ;
- en liaison avec la chambre des métiers et de l'artisanat, il a été convenu d'une opération de **mise à disposition de masques réutilisables pour les commerces de proximité** ayant ouvert après le déconfinement, dans le cadre d'un volume pouvant aller jusqu'à 15 000 masques (450 000 utilisations potentielles) ;
- en liaison avec la chambre d'agriculture, **2000 masques** réutilisables seront réservés, notamment pour les **ventes directes de produits agricoles**. En outre, avec le syndicat général des vignerons, **8000 masques** seront mis à disposition en vue des **emplois saisonniers** pour les prochaines vendanges.
- enfin, l'État mettra à la disposition de tous les **établissements culturels** qui le souhaitent des masques pour leurs personnels et prestataires afin d'aider leur relance.

Ces dotations s'ajoutent à celles que l'État prend déjà en charge pour ses personnels et, s'agissant de masques à usage médical, pour les personnels médicaux et médico-sociaux au sens large.

L'État **finance également la moitié** des masques acquis entre le 13 avril et le 1^{er} juin par les collectivités territoriales (région, département, intercommunalités et communes).

Il assure en outre la mise à disposition de masques pour les **personnes en situation précaire** (plus de 65 000 masques déjà affectés à cet usage dans l'Aisne).

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02